MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
Concernant les projets de règlement no. 536-2025 et 537-2025

Lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a adopté deux projets de règlement :

1. Premier projet de règlement no. 536-2025 modifiant le règlement no. 481 - 2019 décrétant le plan d'urbanisme.

2. Premier projet de règlement no. 537-2025 modifiant le règlement de zonage no. 485 - 2019 pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Islet, et limiter la construction de nouvelles habitations autour du lac Trois Saumons, et modifiant le règlement de lotissement no. 483-2019 afin d'interdire l'ouverture de nouvelles rues dans les zones de villégiatures (RV) aux abords du lac Trois Saumons.

Objet du projet de règlement no. 536-2025 :

- Limiter l'ouverture de nouvelles rues dans les zones présentant une pente supérieure à 15 %.

Objet du projet de règlement no. 537-2025 :

- Limiter la construction de nouvelles habitations autour du lac Trois Saumons.
- Limiter l'ouverture de nouvelles rues dans les zones de villégiatures (RV) aux abords du lac Trois Saumons.

Assemblée publique de consultation : Une assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement aura lieu le 4 février 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter les projets de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

Consultation des projets de règlement : Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Saint-Aubert, ce 24e jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

_____

Jean D'Amour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné Jean D'Amour, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'lslet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Ioi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 24E JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Jean D'Amour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim